

REUNION CONSEIL DU 19 juillet 2019

01 - APPEL NOMINAL

Etai(en)t présents : M. MATRAY Jean-Luc, Mme LABROSSE Françoise, M. LIDOINE Jean Noël, Mme DUPERRON Bernadette, M. MERCIER Georges, Mme LACROIX Annick, Mme CHETAIL Michelle, M. VIVRAN Michel, Mme DUPERRON Josiane, M. VERMOREL Pascal, M. DUBOUIS Gilles, M. BOSLAND Marc, M. MERCIER Gaylord, Mme NGIN Patricia, M. MONCORGE Jean Paul, Mme DECHELETTE Aurélie.

Etai(en)t absent(s) : Mme MURARD Annie (pouvoir donné à Mme LACROIX Annick), M. GIRIN Nicolas (pouvoir donné à M. MERCIER Gaylord), Mme MONTANES Véronique (pouvoir donné à M. MATRAY Jean-Luc)

02 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Gilles DUBOUIS est nommée secrétaire de séance.

03 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Point 10 : la grille tarifaire du droit de place comporte une erreur : il faut lire 10m et non 100m.

Point 15 : il s'agit de préciser que l'entreprise retenue pour les rondins aux abords de la pyramide de corde est PJA.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

04 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR N° 49

Pour :19

Contre : 0

Abstention : 0

05 - TARIFS COMMUNAUX 2020 - PROPOSITION

M. le maire indique que l'évolution de la grille tarifaire repose sur une augmentation annuelle de 2% en moyenne.

Le Conseil s'interroge sur la possibilité d'augmenter plus nettement le tarif de la Salle des Arcades qui serait a priori moins onéreux que les communes voisines. M. le Maire propose de procéder à un comparatif des tarifs des salles des fêtes voisines et de maintenir pour 2020 le principe d'une augmentation de 2%.

TARIFS COMMUNAUX	2019		2020	
LES ARCADES	<i>Petite Salle</i>	<i>Grande Salle</i>	<i>Petite Salle</i>	<i>Grande Salle</i>
Personnes et association extérieures à la Commune	175,00 €	437,00 €	178,00 €	445,00 €
Location vaisselle	45,00 €	60,00 €	45,00 €	60,00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	50,00 €	60,00 €	51,00 €	61,00 €
Mise à disposition plateaux aux associations les 100	17,00 €		18,00 €	
Location des 2 salles	525,00 €		535,00 €	
Personnes et associations de la Commune	<i>Petite Salle</i>	<i>Grande Salle</i>	<i>Petite Salle</i>	<i>Grande Salle</i>
Location salle	108,00 €	314,00 €	110	320
Location vaisselle	45,00 €	60,00 €	45	60
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	50,00 €	60,00 €	51	61
Location des 2 salles	385,00 €		393	
Mise à dispo : vaisselle, chauffage et plateaux aux associations	Gratuite		Gratuite	
Location journée	1/2 tarif		1/2 tarif	
Caution	310,00 €		310,00 €	
Nettoyage	159,00 €		162,00 €	

SALLE SPORT	394,00 €	402,00 €
caution	150,00 €	150,00 €
Forfait nettoyage (passage de l'autolaveuse)	145,00 €	148,00 €
SALLE THEATRE	121,00 €	123,00 €
caution	100,00 €	100,00 €
Forfait nettoyage	55,00 €	56,00 €
COMPLEXE SPORTIF	446,00 €	455,00 €
caution	200,00 €	200,00 €
CHAUFFAGE DU BOULODROME		
le jeton	5,00 €	5,10 €
PHOTOCOPIE A4 / A3	0,30 €	0,40 €
TELECOPIE	0,90 €	0,90 €
TELECOPIE à l'étranger	4,00 €	4,00 €
CADASTRE matrice		
CASSETTE / DVD	21,00 €	21,00 €
LIVRE	16,00 €	16,00 €
MUG	5,00 €	5,00 €
Tarifs sur l'année scolaire	2018 / 2019	2019/2020
SUBV. EXTRA SCOLAIRES élève	44,00 €	45,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES élève	56,00 €	57,00 €
GARDERIE	0,85 €	0,90 €
CAMPING (forfait groupe -10 % : 10 per.)		
emplacement		
véhicule (voiture ou moto)	11,50 €	11,50 €
adulte	2,50 €	2,50 €
enfant (- 10 ans)	1,50 €	1,50 €
Forfait groupes (+ 10 personnes)	-10%	-10%
électricité 5 amp.		
eau		
Garage mort		
Basse saison - Par jour du 01/10 au 30/04	1,00 €	1,00 €
Basse saison du 01/10 au 30/04	18.5 € / mois	18,50 € / mois
Haute saison - Par mois mois du 01/05 au 30/09	35,00 €	35,00 €
Par adulte	2,50 €	2,50 €
Par enfant - de 10 ans	1,50 €	1,50 €
Par véhicule	1,30 €	1,30 €
Electricité 5 amp. + eau	3,00 €	3,00 €
	Unitaire	Unitaire
Machine à laver - sécher - toute saison	5,00 €	5,00 €
POMPES FUNEBRES		
Creusement fosse	255,00 €	260,00 €
exhum. réinhum.même fosse	117,00 €	119,00 €
relèv. Ossements	77,00 €	79,00 €
coffret ossements	128,00 €	131,00 €

Fourgon Mortuaire				
Forfait : démarches, le transport, le véhicule, le personnel, les registres, la cérémonie, sans le cercueil (- de 20 km)	1 210,00 €		1 234,00 €	
Funérailles sur la commune ou communes limitrophes, transport + de 20 km	1 210,00 €	2.3 €/km	1 234,00 €	2.35 € / Km
Forfait idem pour crémation (sans urne/sans céré)	710,00 €		724,00 €	
Avis d'obsèques	prix réel		prix réel	
Concession Cimetière				
15 ans m2	56,00 €		57,00 €	
30 ans m2	110,00 €		112,00 €	
Columbarium				
Emplacement 15 ans	280,00 €		286,00 €	
Emplacement 30 ans	561,00 €		572,00 €	
Jardin du souvenir + plaque	92,00 €		94,00 €	
LOCATION TRACTOPELLE avec chauffeur	59,00 € / heure		60 € / heure	
TARIFS GÎTES	tarif petit chalet	tarif grand chalet	tarif petit chalet	tarif grand chalet
Nuit semaine Période estivale : juillet et août	51,00 €	71,00 €	52,00 €	72,00 €
Nuit Week-end et jours fériés Période estivale : juillet et août	57,00 €	84,00 €	58,00 €	86,00 €
Nuit semaine (hors juillet et août)	48,00 €	66,00 €	49,00 €	67,00 €
Nuit Week-end et jours fériés(hors juillet et août)	55,00 €	79,00 €	56,00 €	81,00 €
TARIFS GÎTES Semaine mois de juillet/août	petit chalet	grand chalet	petit chalet	grand chalet
1ère semaine	357,00 €	494,00 €	364,00 €	504,00 €
2ème semaine -25%	268,00 €	370,00 €	273,00 €	377,00 €
3ème semaine -50%	178,00 €	247,00 €	182,00 €	252,00 €
4ème semaine -75%	89,00 €	123,00 €	91,00 €	125,00 €
soit au mois	892,00 €	1 234,00 €	910,00 €	1 259,00 €
TARIFS GÎTES /semaine autres mois (hors juillet/août)	petit chalet	grand chalet	petit chalet	grand chalet
1ère semaine	275,00 €	408,00 €	281,00 €	416,00 €
2ème semaine -25%	207,00 €	306,00 €	211,00 €	312,00 €
3ème semaine -50%	138,00 €	204,00 €	141,00 €	208,00 €
4ème semaine -75%	69,00 €	102,00 €	70,00 €	104,00 €
soit au mois	688,72 €	1 020,00 €	702,00 €	1 040,00 €
Taxe de séjour	0.40€/personne/nuit		4%/nuitée/personne	
Réservation acompte	25%		25%	
Caution	200,00 €		200,00 €	

Tarifs de la part communale de l'eau et de l'assainissement				
Eau				
Droit fixe		49,90 €		49,90 €
prix au m ³		1,24 €		1,24 €
Assainissement				
Droit fixe		40,00 €		41,00 €
prix au m ³		1,03 €		1,05 €
Droit de branchement reseau eau				
		160,00 €		163,00 €
Tarif PAC (participation pour le financement de l'Assainissement Collectif)				
		2 040,00 €		2 081,00 €
Tarif droit de place fête foraine				
moins de 50m ²		38,00 €		38,00 €
par 25m ² supplémentaire		9,50 €		9,50 €
Tarif traversée de route au m²				
		33,00 €		34,00 €
Convention de mise a disposition de personnel & de bus communaux dans le cadre de l'accueil de loisirs				
	Carburant	amortissement du bus	Carburant	amortissement du bus
Pour le bus de 23 places	1,40 €	0.30€ < 2000Km 0.36€ entre 2000km et 10000km	1,46 €	0.30€ < 2000Km 0.36€ entre 2000km et 10000km
Pour le bus de 30 places	1,40 €	0.40€ < 2000Km 0.45€ entre 2000km et 10000km	1,46 €	0.40€ < 2000Km 0.45€ entre 2000km et 10000km

La grille tarifaire présentant les propositions d'évolutions est adoptée.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

06 - GARDIENNAGE EGLISE

Pour 2019 M. le maire propose un maintien de l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 479,86 € pour le gardien qui réside dans la commune et de prendre en charge comme les années précédentes les frais d'électricité pour l'église.

M. le maire appelle que le chauffage est à la charge de la paroisse et que l'église est un édifice communal, la commune est en charge de l'entretien du clos et du couvert.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

07 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE LOCAL MEDICAL POUR LE CABINET D'INFIRMIERES

La commune propose de mettre à disposition du cabinet d'infirmières libérales le local médical via une convention d'occupation temporaire à compter du 1/09/2019. Dans ce cadre la contrepartie financière doit être modique, en l'occurrence M. le maire propose de la fixer à 150 € / mois charges comprises ce qui correspond à 5€/m². La convention précise que la commune pourra mettre fin à la mise à disposition dès recrutement effectif d'un médecin généraliste avec un préavis de 3 mois.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

08 - CADASTRE : ECHANGE DE TERRAINS LIEU-DIT « BARRIQUAND »

M. le maire explique que ce dossier consistant à un échange de terrain entre la commune et un particulier au lieu-dit « Barriquand » date de 2005. Une enquête publique avait eu lieu or l'acte n'avait pas été signé malgré une délibération du conseil municipal de l'époque dans ce sens.

Afin de régulariser la situation et procéder à la signature de l'acte d'échange, le notaire souhaite une délibération plus récente autorisant le Maire à signer l'acte.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

09 - REMBOURSEMENT CARTE CONDUCTEUR MARION MILLY

M. le Maire explique que Marion MILLY a fait l'achat de ses droits sur carte conducteurs sur ses propres fonds suite à l'obtention de son permis D. il propose que la commune lui rembourse cet achat pour un montant de 63€.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

10 - SUBVENTIONS : FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE, CYCLOCROSS + MISE A DISPOSITION DU SITE DU PLAN D'EAU

- Demande de la Fédération de pêche de la Loire : 880.50 €

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- Demande du Vélo Club de Belmont : 500 € + mise à disposition de l'aire de loisirs du Plan d'eau des vestiaires de la salle des sports, du boulodrome couvert et location de la salle de théâtre au tarif en vigueur.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

11 - DECISION MODIFICATIVE N°1

FONCTIONNEMENT			
Chapitre ou Article	Désignation	Diminution crédits	Augmentation crédits
6745	Subventions aux personnes de droit privé (charges exceptionnelles)		1 400 €
022	Dépenses imprévues	1 400 €	
		1 400 €	1 400 €

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

12 - RAPPORTS D'ACTIVITE BOUES 2018

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

13 - RAPPORTS D'ACTIVITE SPANC 2018

Les conseillers s'interrogent sur la mise en œuvre des sanctions en cas de non mise en conformité. M. le Maire indique que ces sanctions relèvent des pouvoirs de police du maire. Toutefois les maires de communes de Charlieu Belmont sont en attente de consignes harmonisées à l'échelle de la communauté de communes pour savoir comment intervenir.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

14 - DIVERS DEVIS

➤ Voirie communale 2019

Entreprise	COLAS V1	COLAS V2	EIFPAGE	EUROVIA	THIVENT V1	THIVENT V2
Montant total TTC hors option	72 737,40 €	<i>idem</i>	86 720.82 €	78 346.32 €	71 212.50 €	77 186.70 €
Option PATA TTC	8 640,00 €	<i>idem</i>	9 637.99 €	11 520.00 €	9 360.00 €	8 580.00 €
Montant total TTC	81 377.40 €	83 385.00 € (complément grilles)	96 358.81 €	89 866.32 €	80 572.50 €	85 766.70 €

Les entreprises COLAS et THIVENT présentent les offres les moins onéreuses.

Néanmoins les compléments proposés par ces 2 candidats ne reposent pas sur les mêmes bases et en cela les offres sont difficilement comparables.

M. le maire suggère de relancer un cahier des charges complémentaire identique aux entreprises COLAS et THIVENT et propose au Conseil municipal de lui déléguer la signature du devis qui sera retenu suite à cette offre complémentaire.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Remplacement fenêtres école et appartement au-dessus de l'école

- Ets SR Menuiseries : 14 371 € HT (5 208 € HT pour l'école + 9 303 € HT pour l'appartement)

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Spectacle des aînés

- Miss Flo Cabaret : 1 500 €

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Sono Arcades

- Ets H. CHETAIL : 2 069,66 € HT

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Signalétique circuits

- AGB : 1 191,00 € HT

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

15 - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS CLASSES EN 9

Les classes en 9 souhaitent louer la Salle des sports le samedi 7 septembre 2019 au tarif en vigueur. Patricia Ngin étant membre du bureau des classes en 9, elle ne prend pas part au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

16 - DIVERS

- Le club de tarot réserve la salle des associations de la mairie tous les mercredis de 14h à 23h pour ses entrainements à partir de la rentrée.

- La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a fait part de son projet de réorganisation territoriale aux collectivités territoriales de la Loire pour recueillir les éventuelles remarques et positions de ces dernières.

La trésorerie de Charlieu fermera ses portes à l'horizon 2023, elle sera fusionnée avec celle de Roanne, et un trésorier conseiller des collectivités sera hébergé au sein de la mairie de Charlieu ou de la communauté de communes.

Parallèlement un service d'accueil de proximité à destination des particuliers sera mis en place dans 12 communes dont Belmont de la Loire.

M. le Maire propose de signifier à la DGFIP son intérêt pour cet accueil de proximité au sein de la mairie de Belmont.

- Le 4 juillet dernier l'inspection académique a réuni les communes du territoire de Charlieu Belmont pour présenter les prémices d'un projet de réorganisation des écoles par secteur avec quelques 1ères pistes :

- Belmont/Ecoche >> regroupement pédagogique ?

- La Gresle /Sevelinges / Le Cergne >> fermeture de l'école de Sevelinges, ouverture d'une classe au Cergne

- Cunizier / Villers/ Jarnosse

- Briennon / La Bénisson Dieu

- Charlieu / Chandon / St Denis de Cabanne >> transfert des CM2 au collège

L'objectif affiché est d'attendre des effectifs de 21 élèves / classe et de ne pas augmenter le nombre d'enseignants.

L'école de la Forêt à Belmont compte 19.33 élèves par classe.

La municipalité de Belleroche serait ouverte à l'idée d'une convention qui officialiserait le principe de rattachement des enfants de Belleroche à l'école de la Forêt afin d'augmenter les effectifs.

Ce projet concernerait la rentrée 2020, les communes sont en attente du support de présentation de la réunion du 4/07.

Il s'agira de s'associer aux communes voisines pour réfléchir ensemble et proposer d'éventuelles contre-propositions.

- Les bénévoles de la médiathèque sollicitent la mairie pour trouver une solution au stationnement gênant devant l'entrée de la médiathèque lors des livraisons de la salle des Arcades.

Un marquage au sol matérialisant l'interdiction de stationner peut être envisagé.

- Des permanences de l'office de tourisme (OT) de Charlieu auront lieu tous les mercredis de l'été au Plan d'eau, les salariés de l'OT s'installeront sous le préau lorsque celui-ci sera achevé (fin juillet a priori).

- La pyramide de cordes est opérationnelle.

- La sortie de fin d'année des enfants aura lieu au cinéma de Chauffailles.

- M. le maire évoque le projet de nommer les salles de la mairie, il s'agit de vérifier si cela nécessite de prendre une délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.